



Païement des charges locatives

Par **Cindy Didy**, le **27/12/2016** à **10:07**

Bonjour,

Je déménage bientôt et je souhaiterai savoir si mon propriétaire a le droit de réclamer les sommes dues concernant les charges (eau et taxe ordure ménagère) des trois dernières années ?

Sur le bail il est écrit qu'il doit les réclamer tous les 6 mois mais il ne l'a jamais fait et maintenant il me dit qu'il a le droit de réclamer jusqu'à 3 ans en arrière et que ce sera déduit de la caution.

Merci pour vos réponses.